L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 25 SEPTEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une femme pour fourbir S'adresser 44 Bourbon. 25 sept—1f

DEMANDE.—Domestique qui fasse cuisine et ménage, avec recommandations. 44 rue Bourbon. 25 sept—1f

On DEMANDE immédiatement une bonne cuisinière française avec recommandation. Venir de suite à 679 rue Magazine, entre Philippe et Premier. 25 sept—1f

Mme Godin-Martinet, 44 Bourbon, demande des ouvrières pour robes et des apprenties. 18 sept—18 25

Demande d'emploi—Une jeune fille nouvellement arrivée de France, munie de bonnes recommandations, désirerait être employée pour faire le ménage d'une famille, ou tout autre emploi respectable. S'adresser J. O., à l'Abeille. 25 sept—1f

On demande piqueurs ou piqueuses à la manufacture de chaussures rue du Bassin, entre St-Pierre et Toulouse. 25 sept—1f

On demande une gardienne d'enfant française S'adresser 426 rue Prytanée, coin Neuvième. 25 sept—2f

On demande—Une femme, parlant français venant d'arriver de France, pour faire le ménage d'en-haut et coudre. S'adresser de 10 heur à à 4, No 264 rue Prytanée. 25sept—2f

On demande une gentille jeune fille blanche pour gardienne, et faire le ménage des étages supérieurs. S'adresser 522 rue St-Charles. 25 sept.—1f.

On demande, pour ce territoire, un bon commis vendeur. Bonne rémunération à celui qui, avec recommandation satisfaisante, conviendra. S'adresser à Chas J. Pegue, Gen'l Manager, Chattanooga, Tenn. 24 sept—1 m

On demande un associé pour un barber shop bien situé ayant bonne clientèle. S'adresser au journal, M. J. P. 23 sept—3f

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ménage, avec recommandations. 44 rue Bourbon. 23 sept—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Du son de ris frais, au plus bas prix du marché, au Lazaux's Rice Mill, 15 Conti. 25 sept—1f

A vendre, Romans Français, Espagnols et publications Anglaises. Grand dépôt de livres. No 2 passage de la Bourse, encoignure Canal. 25 sept.—4 dim.

A LOUER.

A LOUER—Une résidence avec jardin et écurie, 464 rue Dumaine. S'adresser 209 rue Decatur. 11 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weinfurter vs Edmond J. Jatho.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 22,395—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue La Fayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 27 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et aussi votée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

16 sept—16 22 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,759—Division C—Attendu que John Andrew Duffy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Duffy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22sept—23 27—1 oct

Succession de A. M. Buchols.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,774—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. M. Buchols, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23sept—23 27—1er oct

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,700—Division A.—Attendu que Jeanne Bellocq, veuve de Jean Larrieu, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Larrieu décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 sept—22 27—1er oct

Succession de Andreas Foey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Foey, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,853—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John A Eschmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

George F. Schoeder vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,396—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George F Schroeder, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Fannie F. Morton, femme de Fred Bois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession d'Ernest Sabourin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,805—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. E Jung, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 sept—17 21 25

Succession de Patrick Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,597—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par David Scully, Catherine Doherty et Chas. T. Soniat, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16sept—16 20 24

Succession de Joseph M. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,714—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. Lawler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 20 24

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 13 Sept., 34 lots gagnants y ont été vendus.
[illegible] E. J. LAWYER [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 SEPTEMBRE—CLASSE No 327
Tirage de 4 heures P. M.

49	46	66	55	10	71	78	18	19	47	5	36	48

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont seulement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 24 septembre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. [illegible]
EDGAR PILIÉ, Pro tem.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ces tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

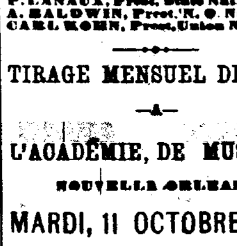

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100, ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit ...	$10,000
100 Lots de ...	$60, ...	6,000
100 Lots de ...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit ...	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à ...		$265,460

PRIX DU BILLET: Entier, $5; Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs. 11 billets entiers (ou leur équivalent en fractions) pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES LOTERIES, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en ne prenant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autre [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cercueils, corbillards, voitures, chevaux, meubles de bureau, ameublement de salon, coffre-fort, etc.

Interdiction de Thos. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,418.—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 septembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1892, à l'heure ci-dessous indiquée, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 271 rue du Camp, à 10 heures A. M.

Un lot de meubles de bureau, 2 coffres-forts, un ameublement de salon, un lot de vitrines, cercueils métalliques, un fort lot de cercueils, etc., le tout d'après un inventaire.

Au local, No 273 rue des Magasins, à 10:30 heures A. M.

Un wagon pour délivrer les cercueils. 2 wagonnettes, 6 voitures.
Un corbillard noir, un vieux buggy, une paire de harnais.
Une paire de chevaux noirs.
Une paire de chevaux gris.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—21 23 25 29—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de Meubles de bureaux, etc., Coffre-fort, Tables pour coton et Cotton Pickings, etc.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 sept. 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 30 septembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 218 rue Gravier—

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, installations, etc., incluant bureaux, bibliothèque, coffre-fort, pendules, divers, etc.
Aussi un fort lot de "Tables pour coton".
Et 10 Balles de Cotton Pickings (dont les échantillons seront exhibés).
Le tout d'après un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 sept—20 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif du contenu, installation et fonds de commerce d'une pharmacie de premier ordre.

Comprenant une fontaine à soda, etc., au No 111 de la rue du Canal.

William W. Washburn vs Bogel Drug Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,783.—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI 27 septembre 1892, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au rez-de-chaussée des lieux No 111 rue du Canal.

Les comptoirs, vitrines, installations, comptoirs à prescriptions comprenant un vaste et bien assorti fonds de médicaments, médecines, etc., ainsi que des articles de fantaisie et de toilette, etc., contenus dans la bâtisse, le tout selon un inventaire enregistré.

Aussi, une grande et magnifique fontaine à soda.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 sept—24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

Jacob Imhof vs. Mme Amelia Imhof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,003—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 sept 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hedin, et mesure trente-deux pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 132.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, St-Philippe et Derbigny; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et désigné par le No 3; le dit lot mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1886, enregistré au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quarante-six pieds; ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en usage commun aux dits lots et autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de [illegible] par acte passé pardevant Charles E. Bel, ancien notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1880, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 102.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour les ventes.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 sept—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Jurgens vs. Colin E. McNeil.

Vente de propriétés dans le Sixième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,476.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet 455 anciennement carré d'îlet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades, Baronne et l'avenue Napoléon, et désignés comme les terrains Nos 19 et 20, sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 janvier 1891, et annexé à un acte de vente passé pardevant E. P. Upton, notaire, le 22 janvier 1891; les dits terrains Nos 19 et 20 mesurent chacun, d'après le plan en question, trente pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite, lequel morceau de terre mesure dix pieds de façade rue Baronne, et commence à une distance de cent vingt-cinq pieds du coin des rues Berlin et Baronne, et avec cette façade de dix pieds, s'étend à une distance de soixante pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades où il s'élargit de huit pieds vers l'avenue Napoléon, et avec une largeur là accrue à dix huit pieds, il continue à s'étendre à une distance de cent vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades et mesure dix-huit pieds à l'arrière. Le dit morceau de terre est désigné comme partie des terrains 23 et 12 sur un plan de W. C. Fulham, architecte, en date du 21 mars 1891, annexé à un acte de vente passé pardevant E. P. Upton, notaire, le 25 mars 1891.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 sept—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District, No 130 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bonseigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,906—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet désigné par le No municipal No 99, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Louis, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 23 novembre 1858, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue des Remparts sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour le concert prolongée, à cadre en fer fondu, d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, [illegible] Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Contenu du "Cercle St-Louis".

A L'ENCAN, LUNDI.

Un piano droit Mathushek (cabinet Grand); une Table de Billard; deux Miroirs français de valeur pour manteaux de cheminées (bevel); un ameublement de salon en brocatelle; quatorze chaises et berceuses en rotin; un grand tapis de Bruxelles pour un double salon; un demi-tapis en velours; un sideboard en noyer; un ameublement de corridor en chêne; un stove Garland presque neuf, ensemble avec divers meubles, stores, barres à tapis, vases, pendule française, ornements, peintures et autres objets.

LUNDI, 26 septembre, à 11 heures, au Cercle St-Louis, No 149 rue St Louis, près Rempart.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

24sept—2f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Troisième District,

No 332 rue Nord Remparts entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

No 334 rue Nord Remparts entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Elina Marguerite Félicité Foy.

No 36,425.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 5 septembre 1892, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lettres C et D, sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, le 2 septembre 1892, mesurant, conformément au dit plan (au pied américain), 23 pieds 3 pouces et 3 1/2 lignes de face, chacun, à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a un bail enregistré pour cinq ans, à partir du 1er avril 1892, sur une portion des dits deux lots de terre, laquelle portion est décrite dans le dit bail, exécuté par un acte par devant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, en date du 15 avril 1882, comme mesurant à peu près 50 pieds de face sur la rue Remparts, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations comprennent une grande bâtisse avec écurie, etc., et occupées par Geo. D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désigné par la lettre "E", sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, en date du 1er septembre 1892 et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, 32 pieds de face à la rue N. Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage élevé, en briques entre poteaux, avec corridor de côté, 3 chambres, un cabinet. Une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers, cuve, lieux d'aisance, etc., etc., connu par le numéro municipal 334 rue Nord Remparts.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. La propriété premièrement décrite est vendue sujette à tous les droits que le locataire peut avoir légalement acquis d'après le dit bail.

Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 sept—7 14 21 28—oct 5 12

L'élégante bâtisse en briques à trois étages, No 21 rue St-Charles, entre Canal et Commune,

Occupée par le Café de Baltz.

Succession de Mme Josefa Puig, épouse de B. Martorell.

No 36,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 août 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Canal et Carondelet, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 24 avril 1841 et déposé comme plan No 21 sur le livre de plans No 2 dans l'étude de W. Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure (au pied américain) 22 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Charles et 22 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur 125 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, et 123 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Commune. Le dit lot est composé d'une partie du lot désigné par le No 20 et d'une partie du lot No 19 sur un plan fait par Pilié, voyer, le 30 mars 1821 et annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas ancien notaire en cette ville, le 6 avril 1821. Etant la même propriété acquise par ladite Mme Josefa Puig Martorell épouse dudit Bernadino Martorell, de Barcelone, Espagne, par acte de vente passé pardevant W. E. H. Seherch, consul des Etats-Unis, à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1880 et enregistré au bureau des transferts de cette ville le 4 janvier 1881 dans le livre 115, folio 136. L'original dudit acte est déposé en l'étude de Walter D. Denègre notaire en cette ville. Les améliorations consistent de la bâtisse en briques à trois étages le rez-de-chaussée étant occupé par le café de Baltz et les étages supérieurs sont divisés en appartements, et est connue par le numéro municipal 21 rue St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance payable par privilège de vendeur et hypothèque, en billets pour 1 et 2 ans, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 5

BANQUES.

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$1,255,654 37
Bons des Etats-Unis, consolidés de la Louisiane et autres bons et actions		510,310 85
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,819 90
Trésorier des Etats-Unis	$2,350 00	
Change sur New York	300,729 18	
Prêts sur demande	454,973 40	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	$85,826 93	—1,703,779 51
Total		$3,570,563 93

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	—$650,000 00
Profits nets non divisés		49,520 03
Circulation		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques		2,804,661 90
Balance sur réduction de capital-actions		800 00
Dividendes non payés		20,582 50
Total		$3,570,563 93

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.

3juil—

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 juillet 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,922 50	
Bons et actions	39,734 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	359,928 21	—$591,196 29
Prêts sur demande	257,435 30	
Echange, étranger et local	83,916 05	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	163,747 61	— 504,098 96
Total		$1,095,295 19

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits et pertes	63,952 75	—$444,152 75
Dû aux déposants		651,142 42
Total		$1,095,295 1

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour de juillet 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, [illegible] l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct.

JOSEPH LOMBARD,
P. TORRE,
ERNEST FRAGE.

31 juil—

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

VENTE EN PARTAGE.

Cottages doubles productifs, Nos 93 et 95 rue St-Pierre près Bourbon, et Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, près Royale.

Successions de M. et Mme Claude Foulon.

No 36,429—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23 août 1892 et signé le 29 août 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans les successions ci-dessus intitulées—

1° Le double cottage d'un bon rapport, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 93 et 95 rue St-Pierre, contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour, etc., rapportant $240 par an, et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et Orléans, mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 76 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le double cottage éligible, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour, etc., dans un district populeux, à la portée des chars, etc., rapportant $240 par an et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Louis et Bourbon, désigné par le No 13 sur un plan dressé par P. C. Boudousquié, voyer, et déposé en l'étude de S. Magner, ci-devant notaire en cette ville, sous le No 122, d'après lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Toulouse sur 83 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7sept—7 14 21 28—5 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le magasin et résidence en briques, à trois étages, bien situé.

No 223 rue Nord Poydras,

Près Baronne et juste en face du Marché Poydras.

Succession de Stephen Pattani.

No 36,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — MERCREDI, 12 octobre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, et siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le magasin et résidence en briques à trois étages bien situé, No 233 rue Nord Poydras, entre Penn et Dryades, ayant un grand magasin, vestibule et trois chambres en bas, balcon, six chambres avec arrière galerie, en haut, citerne hydrant, cour pavée, écurie, etc., et décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Penn et Dryades, désignés par les numéros 5 et 15 sur un croquis annexé à un acte de vente de Paul J. Gleises à E. Frantz, passé pardevant E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, le 17 décembre 1868 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 5, 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond et face à une allée de 10 pieds de large et ouvrant sur les deux rues Penn et Dryades pour l'usage en commun du dit lot et autres y attenant; le lot No 15 a 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la dite allée, 21 pieds 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 21 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 14, et 21 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 16, ensemble avec l'usage de la dite allée commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant ______, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7 10 11 17 21 25—oct 1 2 5 à date

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu en route.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention à la station de quarantaine que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et les lois quarantenaires de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de cent seizième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en [illegible].

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagage capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale [illegible]

8. Tout navire observant les prescriptions ci-dessus sera traité avec indulgence à la Station de Quarantaine [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS DÉSIRABLES ET ATTRAYANTES
Comme Placement d'Argent
—DANS LE—
DEUXIÈME DISTRICT
—A—
L'ENCAN.
Titres Parfaits.
SUCCESSION DE
Vve J. Schweitzer.
VENTE EN PARTAGE.

No 35,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur. — Bureau, 31 rue Carondelet—MERCREDI, 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 16 septembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 242 RUE ROYALE.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe, mesurant 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, et une profondeur, sur chaque ligne latérale, de 127 pieds 11 pouces; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 242 de la rue Royale. Dessus s'élève une bâtisse en briques à trois étages, ornée d'une large verandah. Il y a environ 30 chambres en tout, cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $71 par mois.

2. VASTES BATISSES DOUBLES A DEUX ETAGES EN BRIQUES AVEC MANSARDES, Nos 96 [illegible] RUE D'ORLÉANS.

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans le carré d'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon, sur un plan de Trastour, en date du 1er février 1844, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Lesquels terrains se touchent et mesurent comme suit: Terrain No 1, 29 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 2, 33 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 68 pieds 0 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec mansardes, elle a 32 chambres, cour et trottoir pavés en Schillinger, 2 citernes, hydrant, etc. Loué $67 par mois.

3. DÉSIRABLE MAGASIN EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MAISON DE RÉSIDENCE, No 199 1/2 RUE ROYALE.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'îlet No 56, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur un plan de Arthur de Armas, en date du 29 juin 1885. Ledit terrain mesure 14 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages occupée comme magasin et maison de résidence. Il y a [illegible] chambres, corridor, [illegible] cour pavée en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $20 50 par mois.

4. MAGASIN ET MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLES EN BRIQUES, COUVERTS EN ARDOISES, Nos 46 et 46 1/2 RUE STE-ANNE.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros 46 et 46 1/2 de la rue Ste-Anne) situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et l'Allée Ste Antoine. Lequel terrain mesure 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 78 pieds, 8 pouces du côté de la rue Royale et 78 pieds, 6 pouces du côté de la rue de Chartres, et 37 pieds de largeur à l'arrière. Les améliorations comprennent un magasin et maison de résidence doubles à deux étages en briques, couverts en ardoises. La maison de résidence a de chaque côté 6 chambres, verandah, corridor, citerne, hydrant, allée, etc., contigus aux cours, dans le voisinage du marché français, etc. Loué $40 par mois.

5. RÉSIDENCE DE CHOIX EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 20 RUE D'ORLÉANS.

Un certain lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, connu comme le No 20 rue d'Orléans, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Royale et Bourbon mesurant, au pied américain, 25 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 55 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, une verandah en fer ouvragé, et comprenant en tout 11 chambres, avec banquette et cour pavées, citerne, hydrant, etc. Loués $31 par mois.

6. L'EDIFICE EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERT EN ARDOISES, No 19 ALLÉE D'ORLÉANS, DERRIÈRE LA CATHÉDRALE ET FAISANT FACE A LA PLACE ST-ANTOINE.

Un lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 10, dans l'îlet borné par les rues Royale et St-Pierre, Exchange Alley et Allée d'Orléans, mesurant (le dit lot) 17 pieds 11 pouces de face à l'Allée d'Orléans sur 59 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et face à Exchange Alley, borné dans le fond par une allée s'ouvrant sur Exchange Alley, et mesurant sur une ligne partant d'Exchange Alley et parallèle à l'Allée d'Orléans 73 pieds 4 pouces, laquelle ligne se prolonge diagonalement sur l'Allée d'Orléans, et mesure en outre 11 pieds 11 pouces de ce point sur une ligne parallèle à Exchange Alley, 10 pieds 10 pouces de ce point; la portion formant le fond du dit lot fermée à angles droits, 17 pieds 2 pouces 2 lignes à une ligne parallèle à Exchange Alley mesurant 34 pieds 7 pouces 6 lignes face au dit lot à l'Allée d'Orléans, portant le No 19 Allée d'Orléans.

Les améliorations consistent en un édifice en briques, à trois étages, couvert en ardoises, ayant 11 chambres, un vestibule, avec balcons et galeries, citernes, etc, trottoir pavé. Loué $27 par mois.

7. EDIFICE A DOUBLE CORPS DE LOGIS, A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, COUVERT EN ARDOISES, Nos 211 ET 211 1/2 RUE ST-PIERRE.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 211 rue St Pierre, dans le Deuxième District de cette ville formant partie d'un lot de terre désigné par le No 56, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Marais et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur environ 53 pieds 2 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couvert en ardoises, avec mansarde, ayant de chaque côté 6 chambres, avec hydrant, etc. Loués à raison de $24 par mois.

Termes et conditions.— Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs comptant; le reste, s'il y a une balance, à un crédit d'un et de deux ans, en billets des acquéreurs respectifs, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause habituelle de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des dits billets, transfert de la police d'assurance, le pacte de non alienando, et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication et devront déposer 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

24sept—24—2 9 16 19 oct à date

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par ordre de Cour au No 15 rue Baronne.

Mme M. A. Field vs ses créanciers.

No 31,886—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau 101 rue du Camp. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 19 septembre 1892, il sera vendu JEUDI 29 septembre 1892, à 11 heures A. M., au No 15 rue Baronne, près Canal, la propriété ci-après décrite, savoir:

Chapeaux garnis et non-garnis, dentelles, rubans, soieries, velours, flanelles et plumes en grand variété, oiseaux, vitrines et comptoirs en plaqué, grands miroirs, tabourets, bureaux, machines à coudre, ameublement de salon, chaises et tout ce qui constitue un magasin de modes de premier ordre.

Conditions—Comptant.

20 sept—20 21 22 23 24 25 à date.

THE NEW ORLEANS BEE,
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

FONDS D'ÉPICERIES.
Liqueurs, vins, comptoirs, étagères, coffre-fort, meubles de maison.
Deux chevaux, voitures et harnais.
Le fonds du Seltzer Mineral Water Co.
Comptes courants, etc.
Pour le compte de la Succession de George H. Kleinert, décédé.
Sans réserve à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 26 septembre 1892, à 10 heures et demie A. M., au local No 112 rue Sud Remparts, coin Perdido, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 septembre 1892, pour le compte de la succession de George H. Kleinert, décédé, Docket No 36,560, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu de la dite grocerie et résidence, comptoirs étagères, etc. Aussi les chevaux, voitures, le fonds, comptes courants, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'honorable Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 sept—15 18 22 à la vente

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle maison de résidence en briques, avec magasin au rez-de-chaussée, No 208 rue Royale, coin Dumaine.

Royal T. Store.

Succession d'Edouard A. Langevin, No 36,157, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, No 36,158.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un et conformément à un ordre dans l'affaire de la succession d'Edouard A. Langevin, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en congé en date du 2 septembre 1892, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1892, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu

La vaste maison de résidence en briques, à trois étages avec magasin au rez-de-chaussée, portant le No 208 de la rue Royale, au coin de la rue Dumaine, (dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres et St Philippe) ayant de grands salons, salle à manger, 5 chambres à coucher, corridor, gaz, chambre à bain, grande cour pavée en dalles—le terrain mesure 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue Dumaine, de 90 pieds 1 pouce, 4 lignes, et 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur à l'arrière limite faisant face à une allée de commune de 4 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur ouvrant sur rue Dumaine, pour l'usage en commun dudit terrain et des terrains 2 et 3, le tout d'après un plan attaché à l'acte passé pardevant Adolphe Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1855, maintenant loués à raison de $60 par mois.

Terme et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres clauses usuelles de vente; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.

24 sept—24 25 26—oct 4 5 12 19 26

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

HENRY & BROWN vs LEURS CRÉANCIERS

No 31,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Une machine à vapeur, Bouilloire, Arbre de couche, Bandes, Bench and Railroad Cross Cut Saws, Tours et Machine. Deux mulets et un cheval, deux wagons, Bois de charpente. Coffre fort et meubles.

Une action du Mechanics, Dealers & Lumbermens' Exchange.

Comptes ouverts.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, à la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire de l'insolvabilité de W. G. Henry et H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, il sera vendu à l'encan ce qui suit, à savoir:—

1° Tout le contenu de l'Etablissement de MM. Henry & Brown, situé à l'encoignure des rues Fulton, N. Market & South Peters ou Nouvelle Levée, comprenant Machine à vapeur, Bouilloire, Scies, Planeurs, Tours et divers. Le tout d'après une liste enregistrée au bureau de l'encanteur.

2° Une action du Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange, Certificat No 32.

3° Comptes ouverts d'après une liste enregistrée au bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

22 sept—22 29—oct 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Henry & Brown vs Leurs Créanciers.

No 31,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Propriété Commerciale de Choix, Sur les rues St Joseph, Fulton et S. Peters.

Le Bail de Deux Lots de Terre Avec une Bâtisse en Fer Toyanté (Corrugated) à Deux Etages, Faisant face aux rues Fulton, North Market et South Peters.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire d'insolvabilité de W. G. Henry & H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cette Propriété Commerciale de valeur ayant une façade sur chacune des rues Fulton, St Joseph et South Peters faisant face à la ligne de chemin de fer du Illinois Central R. R., près du Belt R. R. et décrite comme étant un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée (ou South Peters), St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par J. A. Beard, voyer, lequel dit lot mesure 24 pieds et 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur la même façade sur la rue Fulton et sur 127 pieds et 1 pouce de profondeur et face à la rue St-Joseph et 127 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Le Droit, Titre et Intérêt dans et à un bail de $20 par mois accordé par Mme Marie Rose Gras à William G. Henry, daté le 13 août 1884 pour le terme de dix ans commençant le 1er septembre 1884, et finissant le 31 août 1894, de deux lots de terre formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée, North Market et Fulton, et décrits dans le dit bail, l'acquéreur assumera les diverses obligations du locataire [illegible] dans le dit bail sujet à tous les termes et conditions. Copie du dit bail est enregistrée au bureau de l'encanteur et sujette à inspection.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant ______, notaire public. Les acquéreurs seront requis de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

22 Sept—22—Oct. 1 8 15 22 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE, A Alger 5me District.

Succession de Julia C. Dessinger.

No 36,450—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 19 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 mars 1892 dans l'affaire de la succession de Mme Julia C. Dessinger, sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes, etc., y appartenant, situé à Alger, cinquième district de cette ville, désigné par le No 20 de l'îlet No 7 compris entre les rues Lavergne, Barthélemy, Delaronde et Villeré, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 18 mars 1842, et déposé au bureau de Louis T. Caire, ex-notaire. Le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage-résidence confortable construit retiré de la rue et en outre une maison en bois dans le fond, citerne, etc., en face de la résidence élégante du Dr W. H. Riley.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. P. Upton, notaire public.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

13 sept—13 24—oct 1 8 15 19

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE BUREAUX.

Jas. M. Walsh vs. ses Créanciers.

No 34,717—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 28 septembre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, daté le 5 septembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, les effets ci-après, au local No 60 rue Decatur, entre Bienville et Conti:

Un lot de meubles de bureau, coffre-fort et divers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 sept—17 [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
[L]iste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 194 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La Compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$133,094 45	
Sur risques maritimes	2,807 36	
Sur risques de rivières	1,861 61	
Total		$137,362 82
Moins—Primes non acquises		49,130 00
		$88,232 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,668 26	
Compte de loyer	$7,596 75	— $11,264 01
		$99,446 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60,658 79	
Sur risques maritimes	213 58	
Sur risques de rivières	305 38	
Pertes totales	$61,207 75	
Primes rendues	$4,772 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	19,820 00	
Taxes	9,199 81	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,762 11—37,877 49	—98,785 24
		$661 59

La Compagnie possède de l'actif suivant:	
Billets recevables	$26,044 44
Billets garantis par hypothèque et collatéraux	17,773 64
Primes en cours de collection	15,272 92
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	22,572 55
Certificats de ville (valeur du marché)	22,825 00
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes, valeur du marché	2,950 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	2,000 00
Jugements	600 00
	$390,756 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, John M. Baldwin,
Aristide Hopkins, W. H. Bofinger,
Jos. A. Shakspeare, Jayme Mari,
Henry C. Boucher, Paul Capdevielle,
M. W. Smith, J. S. Zacharie,
A. Xiques.

16juin—1 m

BANQUES.

Etat de la situation
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 12 juillet 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,291,963 31
Surtirages garantis et non garantis		8,800 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		46,544 84
Dû par des agents de réserve approuvés		36,882 [illegible]
Dû par d'autres banques nationales		28,257 23
Dû par des banques et banquiers d'Etat		484 00
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		815 10
Echanges pour le Clearing house	$51,134 90	
Billets d'autres banques	7,846 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	81 76	
Espèces	49 259 50	
Billets legal tender	283,859 00	— 392,181 16
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,973,678 30

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		56,081 98
Billets de banques nationales en circulation		36,645 00
Dividendes non payés		3,765 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,287,951 06	
Certificats de dépôt de demande	5,245 00	
Chèques certifiés	1,379 74	
Chèques de caissier en circulation	13,190 31	—1,307,766 11
Dû à d'autres banques nationales		8,897 32
Dû à des banques d'Etat et banquiers		692 89
Bills payables		60,000 00
Total		$1,973,678 30

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 16me jour de juillet 1892.
BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté:
M. R. GOGREVE,
M. SCHWABACHER,
J. C. DENIS, Directeurs.

17juil—

Etat de Situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
De la Nouvelle-Orléans.
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,325,654 46
Bons des Etats Unis	50,000 00	
Primes sur les mêmes	8,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$384,273 22	— 442,873 22
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	182,617 89	
Comptant	316,065 82	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,501 19	— 648,434 91
		$2,532,462 59

PASSIF.

Capital-actions		$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,209 09	— 156,209 09
Dividende payable le 1er juillet		20,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,003 50
		$2,532,462 59

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Vice-Président.
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:
Carl Kohn, S. Chalaron,
Jno M. Parker, S. O. Thomas,
Isaac Delgado, Jonas H. Levy,
M. D. Wallace, G. A. Williams,
Jules A. Blanc, S. V. Fornaris.

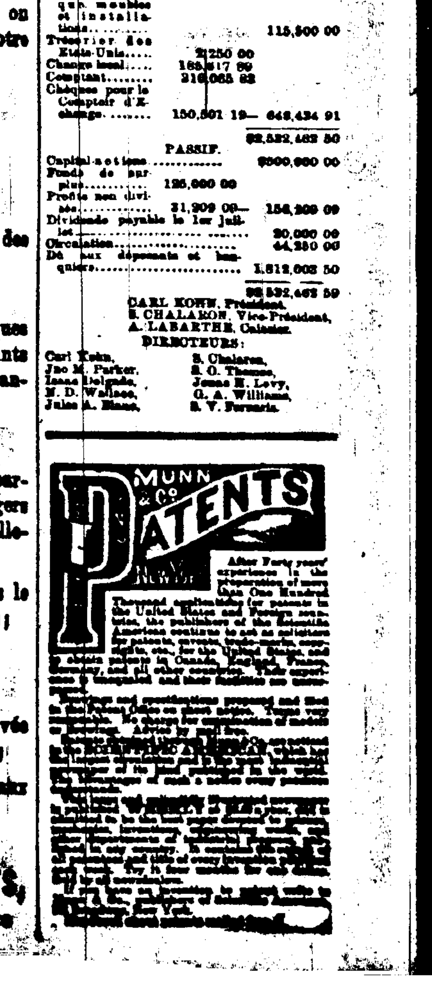

L'Abeille de la N
Bureaux : 73
NOUVELLE
DIMANCHE, 25

LE B—

Il était né d'une ... raine où, chaque ... l'appelaient pour ... les longs jours ... dans le collège de ... froid, où ses parents ... une bonte en ... y revenait avec ... velle de l'être ... terre où toutes les souvenirs.

FEUILL[ETON]

No 23.

Belle-M[...]

ALBERT [...]

DERNIÈRE [...]